GESTION DES LISTES D'ATTENTE CENTRES DE LOISIRS :

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, nous remontons régulièrement les listes d'attente en fonction des places qui se libèrent.

- Lorsqu'une place se libère pour votre enfant dans les délais d'annulation **:**

Vous **recevez un mail du secrétariat** vous indiquant que **certaines de vos réservations en attente sont maintenant validées.**

Vous avez, alors, **la possibilité de les annuler via votre portail famille** (ou par mail pour les familles n'ayant pas d'accès au portail famille) si ces jours ne vous conviennent plus **en respectant les délais d'annulation** (à minima 3 jours, hors week-end et jours fériés, avant le jour qui aura été réservé).

Exemple : Pour le mercredi, le mail est envoyé au plus tard le vendredi précédent avant 16h pour vous laisser le temps de modifier vos réservations avant 23h59.

Sans annulation de votre part, ces réservations seront considérées comme acceptées.

Le nouveau montant à régler apparaitra dans la rubrique mon compte (nous vous rappelons que le règlement s'effectue à la réservation).

Nous vous conseillons donc de consulter régulièrement votre portail famille et d'annuler vos demandes de réservation en attente si vous n'en avez plus le besoin.

- Lorsqu'une place se libère pour votre enfant hors délai d'annulation **:**

Le secrétariat **vous contacte par mail ou par téléphone et valide avec vous l'acceptation des places**. Une confirmation par mail vous est par la suite envoyée.